

M.M.A.C. CONVOCATION DE COMPETITION

Deuxième journée - Départementaux Benjamins

Moutiers les Mauxfaits

Samedi 27 mai 2023

Complexe sportif des Forêts

Début de compétition

13 h 30 impératif

Fin de compétition

17 h 45

- Chaque épreuve du championnat sera récompensée individuellement.
- Triathlon réglementaire obligatoire (pas de 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers)

Confirmation de votre participation avant **le 24 mai** par réponse de mail ou sur mmac85@orange.fr

Donnez vos épreuves dans votre réponse.

Short ou cuissard, maillot du club (prêté), Pointes de 6 mm (possibilité de prêt)

Il faut signaler les parents susceptibles de pouvoir aider à la compétition.

- Chaque épreuve du championnat de Vendée * sera récompensée individuellement par un podium par le comité 85 : 50 m haies – relais 4 X 60 m – 2000 m marche – 1000 m – TS – hauteur
- Les autres épreuves seront récompensées par le club organisateur par un podium : 50 m au meilleur chrono des séries - long – javelot – poids

Triathlon réglementaire obligatoire (pas de 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers) + le relais

Suite aux intempéries sur la compétition de St Gilles

Tout athlète inscrit au 1000 m à St Gilles Croix de vie qui n'aurait pas le 1000 m à compter dans son triathlon à Moutiers pourra s'inscrire au 1000 m en 4^{ème} épreuve pour le gain du titre de champion de Vendée.

		Long	Haut *	TS *	javelot	Poids
13 h 30	50 m BEF				BEM	BEM
14 h 00	50 m Haies BEF séries					
14 H 20		BEF	BEF	BEF		
14 h 40	50 m BEM					
15 h 00	50 m haies BEM séries					
15 h 20		BEM	BEM	BEM	BEF	BEF
16 h 20	Finale 50 m haies BEF *					
16 h 30	Finale 50 m haies BEM *					
16 h 40	Relais 4 x 60 m BEF *					
16 h 50	Relais 4 X 60 m BEM *					
17 h 00	2000 m marche BEF et BEM *					
17 h 20	1000 m BF *					
17 h 30	1000 m BG *					